

ADAPTATION À L'EMPLOI DES ADJOINTS DES CADRES HOSPITALIERS

FORMATION RÉGLEMENTAIRE (ARRÊTÉ DU 24 OCTOBRE 2014)

Programme

Cadre d'exercice en établissement de santé ou établissement social ou médico-social relevant de la fonction publique hospitalière

Missions de service public et organisation de l'offre de soin
Organisation du secteur social et médico-social
Établissement FPH
Structures de coopération
Statut des personnels FPH
Règles de financement des établissements FPH
Marchés publics

Techniques de management et de communication

Gestion du temps - Organisation du travail
Santé au travail, Prévention des ATMP
Positionnement des acteurs, encadrement de proximité
Techniques d'entretien - Conduite de réunion - Conduite de projet
Tutorat - Gestion des conflits
Valoriser la qualité du travail - Accompagner le changement
Formation tout au long de la vie - Développer des relations constructives

Connaissances spécifiques nécessaires aux fonctions exercées par un adjoint des cadres hospitaliers

Économie et logistique
Qualité
Pilotage médico-économique
Ressources humaines

Stage pratique (35 heures soit 5 jours de 7 heures)

Ce stage se déroulera :

- soit dans un établissement différent de celui d'affectation de l'agent, dans un service assurant les missions qui seront confiées à l'agent dans son poste d'affectation
- soit au sein de l'établissement d'affectation de l'agent, dans un secteur d'activité de la branche du poste d'affectation de l'agent et dans le cadre d'un accompagnement par l'adjoint des cadres hospitaliers désigné en qualité de référent

Durée de la formation : **189 heures dont 35 h de stage**

Référence

2.1.